

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2009-02-02

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 2 février 2009 à la salle du conseil au 4785, chemin Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, D'Arcy Ryan, Jacques Bogenez, Vincent Fontaine et Martin Primeau.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Monsieur Guy Larkin

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ABSENT : Pierre A. Levac

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2009
4. Suites au procès-verbal 5 janvier 2009
5. Adoption du procès-verbal du 19 janvier 2009
6. Suites au procès-verbal du 19 janvier 2009
7. Période de questions des visiteurs
8. Modification de la politique familiale
9. Mandat pour les transactions avec la Société de l'assurance automobile de Québec (SAAQ)
10. PIIA 4500, chemin Capelton
11. Programme PAPA algues bleue-vert
12. Approbation des dépenses pour la route verte 2008
13. Adoption des comptes à payer
14. Divers
15. Clôture de la séance

09-02-02.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

09-02-02.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Martin Primeau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté en laissant le point « Divers » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-02-02.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2009

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2009 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-02-02.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2009

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-02-02.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2009

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 19 janvier soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-02-02.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2009

Aucune suite

09-02-02.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Thomas Bean est présent et demande à ce que soit inscrit au procès-verbal ses remerciements à l'égard de Madame Liane Breton et Monsieur Paul Conway concernant la construction de l'aire de virage sur le chemin Vaughan.

Deuxièmement, il nous informe qu'il s'oppose au document de la servitude présenté par la firme d'arpenteurs géomètres et qu'il a déposé une plainte au contentieux concernant le travail de cette firme. Sa demande aussi concernant l'aire de virage et nos règlements concernant un certain nombre de mètres nécessaires comme frontage pour sa maison est-ce que le tout est conforme. Il se demande aussi si cette même description technique de l'aire de virage la possibilité que celle-ci n'ai pas automatiquement enlevé la servitude.

09-02-02.08

MODIFICATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE la municipalité a adopté en 2003 sa *Politique familiale* énonçant son intention de soutenir la famille;

ATTENDU QUE le conseil constate, par ailleurs, le succès de la *Politique de loisirs* et souhaite la bonifier en fonction de la quote-part de l'entretien de la patinoire;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QUE la *Politique de loisirs* est modifiée afin que le montant de remboursement annuel pour la patinoire de 4 000 \$ soit à 4 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-02-02.09

MANDAT POUR LES TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

ATTENDU QUE la municipalité s'est portée acquéreur d'une remorque pour les besoins municipaux;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile demande à ce qu'un mandat soit donné par la municipalité afin de signer tous les documents inhérents à cette transaction;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate Madame Liane Breton directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents de la SAAQ concernant les véhicules appartenant au Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-02-02.10

PIIA – 4500 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE Madame Cécile Francoz a déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 4500, chemin Capelton;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE à la suite de la recommandation de comité consultatif d'urbanisme, la municipalité accepte la demande de Madame Francoz pour sa propriété située au 4500, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-02-02.11

PROGRAMME PAPA ALGUES BLEUE-VERT

ATTENDU QUE l'examen de la conformité des installations individuelles de traitement des eaux usées tel que décrit au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r.8) relève de la compétence des municipalités locales;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 569 du Code municipal du Québec et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, dont une MRC, une entente par laquelle elle délègue à cette municipalité tout ou partie d'un domaine de sa compétence;

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale a été présenté au cours de la séance du conseil de la MRC, le 21 janvier 2009;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC a transmis à la municipalité une copie du projet d'entente, accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente dont le contenu est identique à celui du projet doit transmettre à la municipalité régionale de comté une résolution exprimant son intérêt;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente conforme au texte transmis par la MRC;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU D'AVISER la MRC que la Municipalité de Canton de Hatley est intéressée à conclure une entente avec les autres municipalités de la MRC dont le texte est joint à la présente entente et à cette fin, de transmettre la présente résolution à la MRC;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le texte de l'entente joint à la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

09-02-02.12

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LA ROUTE VERTE 2008

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de la dite Route verte;

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation de gestion CHARMES en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité a présenté son rapport d'entretien pour l'année 2008;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve la rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2008 préparé par la Corporation de gestion CHARMES;

ET RÉSOLU QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-02-02.13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
---------------------------------	----------------

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

200801112 à 200801169	
200900021 à 200900063	151 969,39 \$
Salaires janvier 2009	17 870,29 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes jusqu'au 3 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-02-02.14

DIVERS

09-02-02.15

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Guy Larkin
Maire suppléant

Liane Breton
Directrice générale